

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris

Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 55

Hiver 2008

Sommaire

- Pour une réforme du capitalisme** **2**
Roger Godino
Note de lecture de Jacques Berthillier

- Revenu universel et dotations en capital:
trois orientations** **5**
Julien Damon (Les Échos)

- Vie de l'association** **7**

Directeur de la publication: Jacques Berthillier

**Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison: 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.**

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr - Site: www.revenudexistence.org

Réenchanter le travail pour une réforme du capitalisme

(Roger Godino, éd. La Découverte)
(Résumé de lecture)

À l'échelle des sociétés développées il n'y a pas d'autre système économique plausible que le capitalisme fondé sur l'économie de marché. Mais, laissé à lui-même, ce système conduit inéluctablement à cinq tares majeures : des inégalités excessives, un travail déshumanisé, une nature surexploitée, une myopie du long terme, une aliénation du consommateur

Tout en bénéficiant du dynamisme du capitalisme et de sa capacité à créer des richesses, il convient donc de trouver les moyens de le réguler pour que les richesses créées profitent à tous et que l'environnement soit préservé. D'où les réformes proposées par l'auteur au niveau de l'entreprise, de la nation, de l'Europe. Vaste sujet traité avec rigueur et précision dans un style clair et agréable à lire, à même de nourrir le débat.

1. Réformer l'entreprise

L'entreprise n'est pas uniquement la propriété des actionnaires ; c'est une entité beaucoup plus complexe comprenant différentes parties prenantes auxquelles il convient de conférer des droits. Pour ce faire l'auteur propose la création d'un conseil de surveillance comprenant des actionnaires, des représentants des salariés, des dirigeants, voire même certains gros clients ou filiales dans des proportions fixées dans ses grandes lignes par la loi mais précisées dans les statuts de l'entreprise pour tenir compte de ses spécificités. Ce conseil choisit un directoire en fonction de sa compétence avec à sa tête un président. Le directoire exerce seul le pouvoir de gestion, mais le conseil en assure le contrôle. Ainsi, le directoire doit soumettre au conseil, pour approbation, le bilan financier, social, environnemental de l'entreprise et les orientations stratégiques. Cette formule est différente, d'une part de la participation gaulliste qui cherche à faire des salariés des petits capitalistes et, d'autre part, de la cogestion à l'allemande qui ne sépare pas assez gestion et surveillance. Au contraire de la participation gaulliste on fait intervenir, cette fois, le salarié en tant que tel et non en tant que détenteur de capitaux. À l'inverse de la cogestion allemande le conseil de surveillance n'a pas de pouvoir de direction, confié au seul directoire, même si ce dernier doit se conformer à certains vœux du conseil auquel il doit rendre des comptes.

Le nœud du débat sera donc la composition des conseils de surveillance, le mode de désignation de ses membres et le choix des règles de majorité dans chaque domaine de la gestion.

Pour les petites entreprises il convient d'envisager des dispositions plus simples mais répondant au même esprit, par exemple un comité de surveillance composé du gérant, représentant le propriétaire, et des élus

des cadres et du personnel, ceux-ci faisant fonction de conseil de surveillance et le gérant de directoire.

Avec le capitalisme l'intérêt de l'actionnaire prime sur tous les autres et donc, pas forcément, avec ceux des partenaires de l'entreprise et de la collectivité dans son ensemble. Leurs intérêts sont souvent divergents ; dès lors, comment les rendre convergents ?

Par l'intermédiaire des agences de notation, selon la proposition de l'auteur. Ainsi, pour compléter les notations financières déjà en usage, d'autres facteurs seraient à prendre en compte : taux d'accident du travail et gestion préventive de la santé du personnel, effort de formation, taux de mise en chômage et conditions de licenciement, qualité du dialogue social, hiérarchie des rémunérations, respect des normes environnementales, taux de pollution des produits, etc. Une très large publicité serait donnée à ces notations dont les retombées auraient une incidence certaine sur l'image de marque des entreprises. En outre, selon les notes obtenues, les entreprises pourraient se voir attribuer un bonus ou un malus fiscal. De la sorte l'entreprise reste libre face au marché qui est respecté mais, par un jeu de préférences collectives, le citoyen et le consommateur incitent l'entreprise à tendre vers un optimum social et environnemental. La difficulté sera de rendre crédible les travaux des agences de notation.

2. Une nouvelle fiscalité de l'entreprise.

Il est souhaitable de concevoir des impôts efficaces du double point de vue de leur rapport et de l'équité. Pour Roger Godino l'impôt sur les sociétés est critiquable puisqu'il pénalise la recherche du profit, raison d'être de l'entreprise ; de même la taxe professionnelle lui semble peu intelligible. Pour remplacer l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle il s'inspire des travaux de Maurice Allais pour proposer un impôt unique sur le capital, façon d'inciter les gestionnaires à l'opti-

misation du capital mis en œuvre. D'après les calculs du Cepremap (Centre pour la recherche économique et ses applications) un taux de 1,4 % sur le capital de l'entreprise rapporterait au fisc un total de 76 Mds d'euros correspondant au total de l'impôt sur les sociétés (49,5 Mds) et de la taxe professionnelle (26,3 Mds). Or 1,4 % du capital investi c'est peu par rapport aux rendements recherchés dans l'entreprise. Selon ce principe le revenu marginal n'est plus taxé, réforme en ce sens tout à fait révolutionnaire.

Il récuse également la TVA sociale dont il craint une incidence sur les prix. Pour la couverture des charges sociales il lui préfère une taxe interne à l'entreprise dont l'assiette ne porterait plus sur les seuls salaires mais serait élargie à la totalité de la valeur ajoutée

3. Une nouvelle taxation du patrimoine

La fiscalité relative au patrimoine – les droits de succession et l'ISF¹ – est à la fois mal vécue et peu productive des recettes de l'État, (respectivement 7,3 et 2,6 Mds). D'où la nécessité, selon l'auteur, d'une réforme fondamentale de la fiscalité du patrimoine, c'est-à-dire du capital détenu par les personnes physiques. Il convient d'éviter, à recettes fiscales constantes, les effets négatifs actuels (délocalisations, disparitions d'entreprises), tout en opérant une certaine distribution du patrimoine en faveur des plus démunis. C'est ainsi qu'il propose d'allouer à tout jeune, dès l'âge de 18 ans, une dotation en capital de l'ordre de 10 000 euros, qu'il pourrait dépenser entre 18 et 25 ans pour réaliser des projets personnels destinés à assurer son avenir, par exemple des études supérieures, la création d'une entreprise, etc. En outre, cette dotation en capital lui permettrait d'emprunter une somme supplémentaire de 30 000 euros, à raison de 10 000 euros par an pendant 3 ans. Le coût en est estimé à 8 Mds (800 000 naissances annuelles multipliées par 10 000).

Pour assurer le financement de ces réformes s'élevant à 18 Mds (7,3 + 2,6 + 8) il propose un impôt unique annuel sur le patrimoine de l'ordre de 0,72 %, se substituant aux droits de succession et à l'ISF. Sur la base d'un patrimoine net des Français évalué à 2 500 Mds après corrections, un tel impôt rapporterait précisément les 18 Mds requis. D'après l'auteur il serait aisément supporté car son incidence sur le rendement net du capital est relativement faible. Ainsi, un capital avant impôt de 4 % serait ramené à 3,28 après impôt et un rendement de 10 tomberait à 9,28 %. Cette baisse de rendement ne justifierait certainement pas une expatriation.

L'auteur voit trois avantages essentiels à cette réforme: une incitation à la gestion rationnelle du patrimoine, un transfert générationnel des vieux vers

les jeunes (dotation d'un capital à 18 ans), une redistribution égalitaire à cet âge, cet avantage se concentrant sur les plus jeunes et relativement d'autant plus qu'ils sont pauvres.

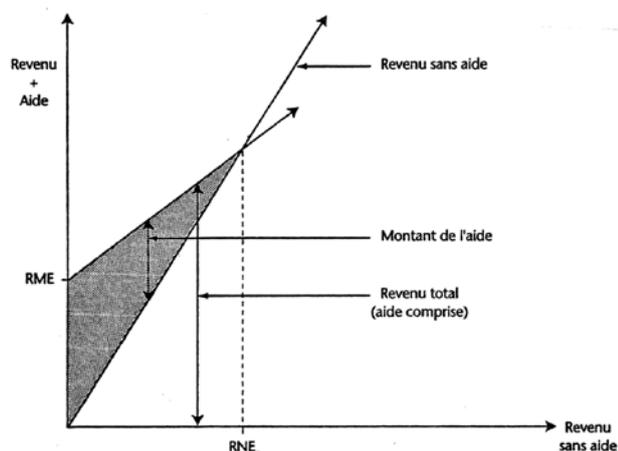
4. À propos de la CSG

Roger Godino n'estime pas souhaitable une fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG. Si l'UR vise la redistribution la CSG n'est qu'une contribution à l'équilibre des comptes de la santé et la rendre progressive ne lui paraît pas justifié. En effet, bien que proportionnelle elle taxe davantage le riche que le pauvre, un citoyen disposant d'un revenu double de son voisin n'étant pas en moyenne deux fois plus malade que lui. Pour autant, si l'on veut rendre la CSG plus distributive il suffit d'établir une franchise annuelle de remboursement calculée en fonction du revenu. De la sorte, la franchise nulle pour les smicards croîtrait avec le revenu. En pratique les remboursements des frais médicaux seraient effectués intégralement mais, en fin d'année, chacun serait taxé sur le montant de ses dépenses annuelles (si elles sont inférieures à la franchise), ou sur le montant de sa franchise si elles sont supérieures. Par là même on favorise bien les bas revenus, contrairement à la franchise à l'acte, tout en associant le patient à la modération de la dépense et ce, d'autant plus, que ses revenus sont plus élevés.

5. Le revenu minimum d'existence et l'allocation compensatrice de revenu

Afin d'assurer un minimum de revenu à chaque citoyen deux paramètres fondamentaux devraient être établis par le législateur et révisés chaque année: le revenu minimum d'existence (RME) et le revenu normal d'existence (RNE). Le RME correspondrait au RMI, et concrétiserait le fait qu'en dessous de ce minimum il est difficile pour un ménage de vivre dignement. Le RNE chiffrerait pour un ménage le revenu (salaires + autres revenus) en dessous duquel il devrait être aidé et au-dessus duquel il devrait commencer à contribuer par l'impôt, selon le mécanisme de progressivité voulu par le législateur. À l'inverse, tout revenu inférieur au RNE donnerait droit à une allocation compensatrice de revenu (ACR) dont le montant serait égal au RME pour un revenu nul, deviendrait nul pour un revenu égal au RNE et serait proportionnellement dégressif pour les revenus compris entre le RME et le RNE, de façon à supprimer la trappe à la pauvreté. L'avantage de ce dispositif est de s'adresser à tous les bas revenus, quelle qu'en soit l'origine, au contraire de la prime pour l'emploi qui serait supprimée. Le graphique ci-dessous en illustre le mécanisme.

1. Texte écrit avant la récente réforme des droits de succession.



L'intérêt de ce dispositif est de ne pas décourager la reprise du travail puisque le bénéficiaire de RME garde son allocation jusqu'à ce que son revenu atteigne le RNE, celui-ci pouvant être voisin du SMIC. Pour Roger Godino cette proposition est préférable au versement d'une allocation versée à tout un chacun sans distinction aucune car, pour lui, « il est inacceptable que ceux qui travaillent financent une allocation à ceux qui ne travaillent pas ». Pour autant sa proposition n'est pas exempte de critique car celui qui ne travaille pas touchera bien le RME et, sur ce point, nous nous rejoignons. L'ennui est que son dispositif a pour inconvénient majeur de reposer sur la déclaration des revenus dont la conséquence sera une forte incitation au travail non déclaré pour tous les petits boulots. Faire en sorte que chacun dispose d'un revenu au moins égal au RNE est une intention fort louable, sous réserve toutefois que l'ACR soit distribuée en toute équité et sans bureaucratie excessive. Là réside la difficulté essentielle, d'autant que Roger Godino n'a pas chiffré le coût de l'ACR pour la collectivité. Néanmoins, il lance un fructueux débat.

6. Réformer au niveau européen

On ne peut envisager une réforme profonde du capitalisme au niveau d'un seul État (la France en particulier); le cadre européen est un minimum. Malheureusement, l'Europe socio-économique est en panne et elle ne pourra repartir qu'à partir d'un projet de réforme ayant pour objectif un capitalisme plus humain s'inscrivant dans une dynamique de développement. Ses priorités seront l'investissement productif, la recherche, l'enseignement supérieur; tous points sur lesquels l'Europe, et tout particulièrement la France, accusent des retards importants avec, en prime, un endettement croissant. A dire vrai l'endettement n'a rien de dramatique en lui-même. Le problème est de

savoir s'il finance des dépenses improductives qui entretiennent la spirale d'un endettement croissant, ou s'il finance des dépenses à même de relancer la croissance et de préparer le futur. Pour atteindre cet objectif l'auteur propose la création d'une agence européenne d'investissement. Elle serait dotée d'un capital important lui assurant de larges capacités d'emprunt. Ce capital à hauteur de 10 % du PIB de l'eurozone serait financé par un emprunt en euros souscrit sur le marché financier. Au taux de 4 % la charge d'intérêt ne représenterait que 0,4 % du PIB et serait supportée par les pays de l'eurozone dont le budget passerait de 1 à 1,4 %, ce qui reste supportable. À cette dotation en capital viendraient s'ajouter des emprunts bancaires réalisés par la banque européenne d'investissement bénéficiant de la garantie de l'agence européenne. De la sorte l'eurozone serait dotée d'une réelle force de frappe économique. Les orthodoxes du monétarisme s'élèveront peut-être contre une telle politique mais, s'il faut attendre le retour de la croissance ou les économies budgétaires pour financer l'effort nécessaire, il est à craindre que cela ne se fasse trop tard.

Des agences spécialisées orienteraient et contrôlèrent les investissements jugés nécessaires dans les secteurs de leur compétence, afin de s'assurer de leur bonne rentabilité. Une partie des ressources serait également affectée au service d'une politique de la natalité (aide au logement, crèches, temps libre des femmes, etc.) pour parer à la dénatalité qui se profile.

Pour compléter ce dispositif il importerait de créer, à l'image de l'ancienne CECA, une agence européenne de l'énergie car une gestion rationnelle des problèmes de l'énergie, face aux besoins croissants des nouvelles puissances émergentes ne peut se concevoir, au minimum, qu'à l'échelle européenne,

Malheureusement, l'Europe n'a toujours pas atteint sa capacité politique, d'autant que certains pays, à l'instar du Royaume-Uni, ne veulent voir dans l'Europe qu'une vaste zone de libre-échange. C'est la raison pour laquelle l'auteur estime indispensable la constitution d'un noyau dur fédéral composé des pays de l'eurozone décidés à sortir de l'impasse et à aller de l'avant. Alors, les réformes proposées pourraient progressivement voir le jour pour bâtir un capitalisme proprement européen, efficace, social et humaniste, à même de recréer les conditions d'une vraie solidarité entre les hommes.

Résumé de lecture par Jacques Berthillier

Revenu universel et dotations en capital : trois orientations

Nos idées se diffusent et sont reprises dans la presse. C'est ainsi que dans Les Échos du 13 décembre 2007, Julien Damon, professeur associé à Sciences Po, fait état du Dividende Universel et de propositions de dotations en capital soutenues par des auteurs anglo-saxons auxquels il fait référence.

L'idée d'un revenu universel apparaît ponctuellement dans les réflexions et propositions politiques. Ses formes varient selon les projets. Avec un tel outil, certains veulent compléter le système public de redistribution. D'autres souhaitent le réorienter. D'autres encore y voient un recours pour supprimer l'État providence.

Qu'il s'agisse d'une allocation mensuelle ou d'une dotation versée une fois, le grand précurseur Thomas Paine est toujours cité. Dans un court manifeste adressé au Directoire en 1797, « La Justice agraire », il proposait, outre les bases d'un système de retraite, qu'une somme de 15 livres – de quoi acheter une vache et un peu de terrain – soit versée à tous les jeunes arrivants à l'âge de 21 ans, afin de faciliter leur « commencement dans le monde ».

La proposition s'est considérablement enrichie. Elle dispose maintenant, pour ses plus importantes variations, d'une revue académique militante (gratuite) « Basic Income Studies » (www.bepress.com/bisi). En France, elle est soutenue, avec des contenus relativement différents, par quelques interventionnistes mais également par des catholiques sociaux, au premier rang desquels Christine Boutin, avec son « Dividende universel. »

Compléter les transferts sociaux

*The citizen's stake.
exploring the future of universal
asset policies*

Will Paxton, Stuart White, Dominic Maxwell (dir.), Londres, Policy Press, 2006, 212 pages.

Le revenu universel, que l'on dit aussi d'existence ou de citoyenneté, n'est pas une suggestion inédite dans le débat contemporain. Plus novatrice, en revanche, est celle d'une dotation initiale en capital. Il s'agit de doter les jeunes d'un montant relativement conséquent leur permettant de financer leurs premières années adultes (qu'ils souhaitent étudier, investir ou voyager). Dans un court ouvrage dirigé par trois chercheurs anglais, Stuart White, Will Paxton, Domini Maxwell, quelques experts du dossier confrontent leurs analyses.

Tous s'accordent pour considérer que l'économie de marché est source d'efficience. Les correctifs habituels aux inégalités de revenu, de destin et de chance sont cependant insuffisants. Au-delà des traditionnels mécanismes socio-fi. scaux, il est possible de compléter l'État providence avec ce nouvel instrument que sont les dotations en capital. L'exemple connu est le Child Trust Fund britannique, créé en 2002. Des fonds sont versés par l'État sur des comptes pour les enfants (250 livres à la naissance, 2,50 encore lors de leur septième anniversaire). Ces montants sont doublés pour les enfants vivant dans les familles défavorisées. À leur majorité les jeunes feront ce qu'ils veulent de ces sommes complétées des intérêts et des abondements possibles de leurs proches.

La philosophie de ce type de mécanismes repose d'abord sur les droits naturels, chacun ayant droit, en quelque sorte, à une fraction de propriété sur le monde. Elle repose ensuite sur le souci d'égaliser, autant que faire se peut, les opportunités au moment de la majorité.

Faut-il que les fonds versés soient affectés à des utilisations particulières (formation) ? De jeunes Anglais, interrogés par panels, répondent qu'il faut contrôler l'emploi de ces sommes au risque de leur dilapidation. Les experts, à l'inverse, assurent qu'il est impossible d'opérer un suivi sans bureaucratie excessive. Faut-il que le système soit à éligibilité universelle ou ciblée ? Les auteurs s'accordent pour considérer, selon le concept en vogue à Londres d'« universalisme progressif », que tous les jeunes doivent toucher quelque chose ; les pauvres, un peu plus.

La grande interrogation, pour la montée en puissance de ces dotations (au montant aujourd'hui limité), est celle du financement. Les auteurs soulignent la réticence de la population à l'égard de l'impôt sur les successions. C'est pourtant le vecteur qu'ils estiment ajusté à cet instrument de redistribution sociale et générationnelle. Ils plaident donc pour un alourdissement de la taxation des héritages.

Remplacer l'État providence

In our hands. a plan to replace the welfare state

Charles Murray, Washington, AEI Press, 2006, 230 pages.

Charles Murray incarne une troisième orientation. Libertarien aux thèses honnies mais très rarement lues en France, il s'attaque une nouvelle fois à l'État providence.

Murray constate que la population américaine n'a jamais été aussi riche. Chaque année les pouvoirs publics organisent la redistribution de plus de 1 000 milliards de dollars afin de financer des systèmes collectifs de retraite, d'assurance-maladie et de lutte contre la pauvreté. Or il y a toujours des millions de pauvres, de retraités à très faibles pensions, et de personnes qui n'accèdent pas aux soins. Pour Murray, seul un gouvernement peut dépenser autant d'argent de manière aussi inefficace. Et à la déresponsabilisation individuelle s'ajoute la déréliction collective. La solution, simple, apparaît: il faut donner cet argent aux gens! En résumé: «Voilà l'argent. Faites-en ce que vous voulez. Votre vie est entre vos mains.»

Concrètement, le plan de Murray est de convertir tous les transferts sociaux en une allocation unique, forfaitaire et uniforme. Le montant des impôts serait divisé par le nombre d'adultes, et une prestation serait versée directement à chaque Américain. Au total, Murray imagine qu'il est possible de transférer annuellement à chaque citoyen américain de plus de 21 ans (sauf en cas d'incarcération...) 10 000 dollars, 2 000 étant pré-affectés à des fonds de pension, et 3 000 à des sociétés d'assurance.

Le projet de revenu universel et/ou de dotation en capital nourrit des ambitions différentes. Tous les auteurs ont conscience du caractère profondément structurel et parfois utopique de leurs propositions. Il faut cependant noter combien les argumentations se perfectionnent, tant sur le plan des justifications de principe que sur celui des simulations économiques. Souvent considérées comme farfelues en France, ces idées et ces outils progressent. Thomas Paine sera peut-être un jour, en partie, entendu dans un des pays dont il fut citoyen.

Réorienter la redistribution

Redesigning distribution. basic income and stakeholder grants as cornerstones for an egalitarian capitalism

Bruce Ackerman, Anne Astott et Philippe Van Parijs (dir.) Londres, Verso, «The Real Utopia Project», 2006, 228 pages.

Le beige Philippe Van Parijs, spécialiste des théories de la justice sociale et partisan d'un revenu minimum, codirige une autre entreprise éditoriale avec les Américains Bruce Ackerman et Anne Alstott, qui défendent la création, à partir d'un impôt sur la fortune, d'une dotation de 80 000 dollars pour tous les jeunes arrivés à l'âge de 21 ans.

De fait il y a bien des convergences entre les deux idées. D'ailleurs pour Van Parijs il suffirait de placer la dotation et d'en servir mensuellement les intérêts pour transformer le système en un revenu universel. Sans contrôle de ressources, sans contrainte de travail, totalement individualisé, le revenu universel est pour ses partisans une consolidation et une réorientation du système de redistribution. Les partisans des dotations en capital ont, au fond, la même visée. Ackerman et Alstott insistent sur la dimension générationnelle des politiques de redistribution et soulèvent une interrogation majeure: «La génération qui vient ne mérite-t-elle pas quelque chose de mieux que l'extension infinie de l'État providence actuel?». Les auteurs se livrent ensuite à un jeu nourri d'argumentations/réfutations. Il en ressort que l'héritage n'est pas seulement une fonction de la famille mais aussi de la citoyenneté, voire de la simple présence sur le territoire.

Revenu minimum et dotations en capital relèvent d'une logique dite «d'investissement social». Les politiques sociales ne doivent plus être organisées de manière à compenser et à réparer, mais fondamentalement à investir dans la jeunesse, le capital humain et la responsabilité individuelle

*Julien Damon
Professeur associé à Sciences Po (cycle d'urbanisme).*

Vie de l'association

Le Premier Ministre a donné mission à Éric Besson d'étudier la faisabilité du Dividende Universel

Le Premier ministre, François Fillon, a donné mission à Éric Besson d'étudier la faisabilité du Dividende universel (RE). Un groupe de travail, qui devra déposer ses conclusions pour le 31 mars, vient d'être constitué à cet effet. Yoland Bresson et Marc de Basquiat y représentent l'AIRE.

Voici la lettre qu'il lui a adressée

Monsieur le Ministre,

La lutte contre la pauvreté et le lancement d'actions en direction des exclus est une des priorités du gouvernement. Dans ce cadre nous procédons, comme vous le savez, à une expérimentation du revenu de solidarité active.

Le ministre du logement et de la ville, Christine Boutin, m'a par ailleurs fait part de son souhait que soit expertisé sa proposition de dividende universel qui figure dans le rapport sur l'isolement qu'elle avait soumis à Jean Pierre Rafarin en 2002.

Je vous demande, par conséquent, de bien vouloir analyser le concept de dividende universel, à la lumière notamment d'éventuelles expériences en cours à l'étranger. Vous procéderez également à un chiffrage du coût d'un tel dispositif. Sur la base de votre rapport il sera alors possible d'en déterminer la faisabilité ainsi que sa cohérence avec les mesures déjà lancées par le gouvernement.

Je vous demande de me le remettre fin mars.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de toute ma considération.

Bien à toi. François Fillon.

Franck Jarnot, l'un des collaborateurs d'Éric Besson, supervisera l'étude conduite par Lucie Robieux avec l'appui d'un assistant. À ce jour Yoland Bresson et Marc de Basquiat, au nom de l'Aire, y apportent leur collaboration. Ils ont déjà été auditionnés et le seront à nouveau

Le revenu d'existence au cœur d'une élection municipale.

*L'une des nôtres, Myriam Daniel, se lance dans les élections municipales
pour faire connaître le Revenu d'Existence.*

Dans ma vie je n'ai pas toujours pu subvenir à mes besoins fondamentaux, les services sociaux auxquels je me suis adressée ont traité ma demande de RMI avec dilettante. J'ai pu faire face à ces difficultés grâce à l'aide matérielle et morale de ma famille et amis. Mais je connais des jeunes beaucoup moins chanceux que moi. Pas droit au RMI et entourage défaillant, ils sont aujourd'hui de jeunes SDF. Pour aider tous les nécessiteux d'aujourd'hui et demain, j'ai choisi de militer pour l'instauration d'un revenu d'existence pour tous en me rapprochant de l'A.I.R.E.

Mais quelle action pouvais-je entreprendre pour faire communiquer sur cette notion, moi, Myriam Daniel, citoyen lambda d'une petite commune ardéchoise ?

La campagne pour les élections municipales m'a paru un bon moyen.

Alors je me suis lancée dans l'aventure, informant l'A.I.R.E. de mon projet lors de la réunion de décembre dernier où j'ai reçu de vifs encouragements, souvent réitérés par Yoland Bresson et Jacques Berthillier.

Faire connaître le revenu d'existence et tenter de l'instaurer à Saint Martin d'Ardèche, voilà l'idée centrale de ma campagne. Afin de constituer une liste de candidats, à deux nous avons organisé une réunion publique d'information où tous les habitants étaient conviés. Environ quatre vingt personnes y ont assisté, soit 10 % de la population saint martinoise. Je me souviendrai longtemps de ma première réunion politique, elle fut assez réussie aux dires des participants. La presse locale (deux quotidiens et un hebdomadaire) en a fait écho. Dans la foulée quelques personnes ont suivi mais plus préoccupées par de vieux règlements de comptes que par le revenu d'existence, j'ai dû m'en désolidariser.

Aujourd'hui je repars seule, il me reste un mois pour rassembler des hommes et des femmes autour de ce réel projet. J'attends avec impatience toutes vos réactions qui me seront d'une aide précieuse.

myriam.daniel-burdeau@orange.fr

Nomination

Le 21 décembre 2007, notre ami Roland Duchatelet, président du parti Vivant, a prêté serment en tant que sénateur, devant le parlement belge. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction et lui exprimons toute notre confiance. En Belgique, d'après la Constitution de 1993, le Sénat a un rôle politique spécifique à exercer sur trois plans : la législation, les communautés et les régions.

Prochaines réunions

Maison des Sciences de l'homme, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris,
salle n° 07, 2^e sous sol à 17 heures

Le mercredi 12 mars
Le mercredi 9 avril

Le mercredi 14 mai
Le mercredi 11 juin – salle 215

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2008

• Cotisation de base ¹ :	60 €
• Cotisation réduite ¹ : (<i>chômeurs et étudiants</i>)	15 €
• Abonnement lettre de liaison	30 €

1. Donne droit à la lettre de liaison et à une déduction fiscale.

Courriel: contact.aire@wanadoo.fr

Site: www.revenudexistence.org